



Compte rendu

Conseil Municipal

Séance du Lundi 27 Février 2017

18 h 30

L'An deux mil dix sept le Lundi 27 Février 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 17/02/2017 .

Présents : 17

Mme ASPE Isabelle- M. BASTIANELLI Jean-Pierre- M. BORDEL Philippe-M. BOREA Maurice-M BRUN Fernand-M. CIANEA Alain-M. GAUTIER Franck-Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte (arrivée sur la question n°03 de l'ordre du jour)-M. HAY André-M. HUBERT Patrick-M. LATOUR Michel-M. MIELLE Didier-M. DEGRANDY Claude-Mme OBERTO France-Mme OLIBE Carole-Mme BOULET Michèle

Procurations : 02

M. ESNAULT Jean-Yves donne procuration à M.BRUN Fernand
Mme PERCHOC Marie donne procuration à M. CIANEA Alain

Absents excusés : 04

Mme DURANDO Aline-Mme LOPEZ Sylvia-Mme MAS Fanny-
Mme GIOVINAZZO Marie Angèle

Le quorum étant atteint la séance peut se tenir à 18 h 30 .

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, Mme ASPE Isabelle, Adjointe au Maire est désignée comme secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

M. MICHEL Robert, Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la

séance du Conseil Municipal du 25/01/2017.
Aucune observation.

ORDRE DU JOUR

I / Installation du nouveau conseiller municipal suite à la démission de Mme BORGOGNONI Liliane .

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales et à ses articles L2121-4 à L.2121-6 la démission volontaire d'un conseiller municipal entraîne l'installation d'un nouveau conseiller municipal dans l'ordre de la liste .

Après contact avec Mme GRAND Sandrine, puis M. IGLESIAS Lionel, chacun n'a pas souhaité donner suite pour des raisons familiales.

Le conseiller municipal suivant sur la liste est Mme BOULET Michèle. Il lui revient le poste de conseiller municipal dans l'ordre pour siéger en Conseil Municipal .

M. Le Préfet du VAR a été informé par courriers successifs des démissions et va recevoir prochainement le tableau du Conseil Municipal mis à jour .

Mme BOULET Michèle est installée lors de la séance.

Accueil des membres du Conseil Municipal .

II/ Débat d'Orientation Budgétaire Commune 2017 .

M. Le Maire procède à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour la Commune sur 2017 de la façon suivante :

I – Contexte général : situation économique et sociale

Situation globale :

- Retour de la croissance en France modérée
- Baisse du chômage
- Taux d'épargne élevé des ménages
- Taux d'intérêts faibles pour les ménages et les entreprises : investissement immobilier propice.

Situation pour les collectivités :

- Baisse des dotations de l'État
- Soutien de l'État à l'investissement local
- Renforcement de la péréquation pour atténuer les effets de baisse de la DGF.

Situation de la collectivité :

- Dépenses de fonctionnement augmentées : Mise en place des amortissements sur 2016 avec rattrapage de 3 années (246 000 €), frais du symielecvar avec les études/ travaux du chemin du moulin répercutées en fonctionnement (125 000 €).
- Une trésorerie saine : 1 436 031,56 € (au 31/12/2016)

I-Situation et orientations budgétaires de la Collectivité

A / Recettes de fonctionnement

Fiscalité : état 1259

Les dépenses obligatoires se trouvent augmentées par le transfert de charges(SDIS, prélèvements FNGIR, rythmes scolaires,) et le budget ne peut plus s'équilibrer correctement .
Nécessité d'augmenter les impôts : TFB et TH de 2 % chacun, soit une injection de 206 420 € dans le budget 2017 de la Commune sans compter l'évolution physique annuelle des bases locatives.

Simulation de l'état 1259 sur 2017 :

Taxes	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de PIGNANS	Produit fiscal N-1	Taux 2017 proposés	Produit fiscal attendu
TH	59,04	17,58	1 122 483	19,58	1 250 183
TFB	56,99	14,54	572 294	16,54	651 014
TFNB	172,33	117,58	103 706	117,58	103 706
		Total	1 798 483	Total	2 004 903

Concours de l'État : qui vont en diminuant .

DGF : qui diminue régulièrement d'année en année : en 2015, 268 797 €, en 2016 : 251 367 €
Dotations de solidarité rurale : 233 894 € en 2015, 205 356 € en 2016 .

Autres recettes (produits des services): en augmentation.

Occupation du domaine public, cimetière

et redevances péri scolaires : 186 282,79 € (2016)

Revenus des immeubles : 52 524,80 € (2016)

Remboursement personnel communal : 77 448,03 € (2016)

Taxe sur l'électricité : 104 306,45 €

B / Dépenses de fonctionnement . (2017)

Dépenses de personnel : 1 803 770 €

Recrutements : 1 ASVP en CAE (TC), un gardien de police (TC) et un 1/2 temps agent administratif en CAE pour la police. Remboursement par l'État des CAE (95 % du traitement brut indiciaire)- Coût : 50 793,36 € de plus et 27 480,12 € d'aide de l'État. Soit un coût réel de 23 313,24 € / an

RIFSEEP(nouveau régime indemnitaire) avec IFSE et CIA : pas d'augmentation du coût.

Subventions : NAP associatives (4 625 €) et ODEL Var (NAP-pause méridienne et ALSH) pour 66 696 €

Crèche ODEL pour 117 673,27 €.

Subventions aux associations 2017 : 197 598,27 € (dont subvention crèche incluse)

Caisse des écoles : 50 490 €

CCAS : 11 622 €

Autres dépenses obligatoires de fonctionnement

SDIS : participation en augmentation : 125 105 € pour 2017 pour finir à 158 200 € en 2018 soit 100 K€ de plus qu'en 2014 (91 662 € en 2016)

Remboursement intérêts emprunts 2017 : 73 825,93 € (72 281 € en 2016)

Prélèvement effectué par l'État (FNGIR)2017 : 167 394 € (identique en 2016)

Opérations d'ordres (amortissements) : 161 992 € environ à préciser .

Recettes d'investissement :

RAR 2016 : 1 462 370,95 €

Affectation du résultat 2016 : non encore déterminé.

FCTVA 2016 :40 000 € sous toute réserve .

Taxes d'urbanisme 2016: 140 000 €

Autofinancement (virement du fonctionnement) :

Subventions nouvelles :

DETR pour aménagement mairie 2017 :177 360 €

Fonds de concours CCCV : 30 000 €

Produits des amendes de police : 39 112 €

Opérations d'ordres de transfert entre sections (amortissements): 161 992 €

Dépenses d'investissement obligatoires :

Remboursement capital emprunt (2017) : 120 121 ,06 € (109 864,84 € en 2016)

RAR 2016: 1 600 367,19 €

Projets investissement 2017 :

Voirie : 125 000 €

- Aménagement parking Vallet : 25 000 €
- Aménagement Place de la Foire : 100 000 €

Bâtiments : 286 000 €

- Construction Centre technique Municipal : 108 000 € (structure et aménagement intérieur)
- Extension Mairie : 100 000 €
- Changement des fenêtres 1^{er} ét. Mairie : 10 000 €
- Acquisition maison bellux : 20 000 €
- Réfection toiture Vieux Moulin :37 000 €
- Réfection toiture ancien service technique : 11 000 €

Matériels : 132 500 €

- Matériel /outillage technique : 30 000 €
 - Véhicule 5 pl : 10 000 €
 - Ordinateurs : 5 000 €
 - Fauteuils école maternelle : 1000 €
 - Logiciels Mairie (compta, PAO, Etat civil) :3 000 €
 - Agrès et tables espace colombier : 15 000 €
 - Mobilier scolaire Ecole II :35 000 €
 - Transfert City park : 20 000 €
 - Panneaux électroniques d'information : 12 000 €
 - Plaque vibrante pour point à temps : 1 500 €
- M. Le Maire demande au Conseil Municipal si ce débat d'orientation budgétaires appelle à des observations . Aucune observation .

III/ Débat d'Orientation Budgétaire Eau 2017.

A / Fonctionnement

Recettes

1 /Recettes réelles :

Autres taxes et redevances : 81 500 €
Autres produits exceptionnels sur opé de gestion : 68 696 €

2/ Recettes opérations d'ordres :

Quote part subvention investissement : 9 063 €

Dépenses

1 / Dépenses réelles :

Divers : 16 498 €

Charges diverses de gestion courante : 12 750 €
Frais d'intérêts bancaires 2017 : 4 043,98 €

2 / Dépenses opérations d'ordres :

Amortissement : 5 404,66 €
Virement à la section d'investissement : non établi .

B / INVESTISSEMENT

Recettes

- 1/ Recettes réelles :

Excédent d'investissement reporté : non encore déterminé .
FCTVA 2016: 21 876 €
Autres réserves (1068) : non encore déterminé .

2 / Recettes d'ordres :

Virement de la section de fonctionnement : non déterminé.
Amortissement frais études : 5404,66 €
Amortissement outillage technique : 37 151,50 €

Dépenses

1 / Dépenses réelles :

Remboursement capital emprunt 2017 : 14 143,09 €
Autres emprunts : 4 000 €
Frais d'études (DUP périmètre protection) : 22 850 €
Dépenses imprévues : non encore déterminées .

= pas de gros travaux prévus sur 2017 .

2 / Dépenses d'ordres :

Créances TVA 2016:21 876 €
Amortissement subventions : 9 063 €

M. Le Maire après présentation demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter sur le débat d'orientations budgétaires ainsi présenté .
Aucune observation .

IV/ Débat d'Orientation Budgétaire Assainissement 2017 .

A / Fonctionnement

Recettes

- Recettes réelles :

Taxes et redevances : 30 440 €

Redevances assainissement : 130 000 €
Prime épuration : non notifiée .

-Recettes d'ordres :

Quote part subvention investissement : 9 063 €

Dépenses

-Dépenses réelles :

Divers : 33 443 €
Charges gestions courantes : 12 750 €
Intérêts emprunts 2017 : 12 803,81 €

-Dépenses d'ordres :

Virement à la section investissement : non encore déterminé .
Amortissement : 6 026,64 €

B / Investissement

Recettes :

-Recettes réelles :

Excédent d'investissement reporté : non encore déterminé
Créances TVA : 23 193 €
Excédent de fonctionnement en réserves : non encore déterminé .
RAR 2016 : 363 189,75 €

-Recettes d'ordres :

Virement de la section de fonctionnement : non encore déterminé .
Amortissement frais études : 6 026,64 €
Amortissement matériel : 1 357 €

Dépenses

-Dépenses réelles :

RAR 2016 : 568 864,28 €
Travaux réseaux Rue Juiverie / Rue des Caux ou Rue de l'Enfer / rue des 4 coins : attente de devis .
Voir opération la plus urgente.
Dépenses imprévues .

-Dépenses d'ordres :

Amortissement subvention : 9 063 €
Amortissement autres : 31 288 €
Créances TVA : 23 193 €

M. Le Maire demande au Conseil Municipal si le débat d'orientations budgétaires ainsi présenté appelle à des observations.
Aucune observation .

V/ Délibération portant autorisation à M. Le Maire de signer une promesse de bail synallagmatique pour la construction du Centre Technique Municipal.

M. Le Maire donne la parole à M. BOREA qui expose que dans le cadre de la construction du Centre Technique Municipal sur le site proche de l'actuelle station d'épuration (parcelle D 399 et D 400 lieu dit « Rimaurets »), la Sté Justlight a été retenue pour construire le bâtiment technique avec la pose de photovoltaïque de production électrique en toiture.

La Sté prend en charge une partie de la réalisation du bâtiment dans le cadre d'un bail à construction pour lequel une présentation en conseil municipal est requise afin d'autoriser M. Le Maire à signer le bail ; et de mettre le bâtiment à l'exception du générateur solaire photovoltaïque à la disposition de la Commune . La commune se charge de procéder à l'aménagement intérieur du bâtiment . La durée du bail est de 30 ans, avec remise du bâtiment à la commune en fin de bail.

M. Le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des observations .

Mme OLIBE demande si la Sté Justlight est connue et surtout si elle a les finances requises pour supporter un tel projet , car cette société n'a qu' un capital de 1 000 € et que le gérant a déjà déposé le bilan .

M. Le maire mentionne que cette société apparaît solide mais que la Commune va se renseigner sur le site d'info-greffe afin d'obtenir les bilans et vérifier plus précisément encore la santé financière de l'entreprise.

Puis M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstentions
14	00	04 (M. BRUN, MME OLIBE, M. HUBERT, et M. ESNAULT)

VI/ Délibération portant approbation de dénominations de voies .

M. Le Maire donne la parole à M. BASTIANELLI et M. CIANEA qui exposent l'avancée de l'adressage et la nécessité d'entériner les propositions de dénominations suivantes :

Impasse des bigarreux	Impasse 153 chemin d'Astraud desservant 7 maisons dont ZIMBRIS GONCALVES
Impasse de la Truite	Impasse 24 Chemin du Paradou desservant 7 maisons (sci Decool)
Impasse de la Prairie	Impasse 269 Chemin du Fège (4 maisons desservis ALIX...)
Rue des Lys	A la place de Marguerite DURAS pour le lotissement Colette , demande des propriétaires .

Puis M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
19	00	00

VII/ Délibération portant autorisation à M. Le Maire de signer la convention de prestation des examens psychotechniques organisés par le CDG83 .

M. Le Maire expose que les examens psychotechniques s'adressent aux agents assurant à titre principal la conduite d'un engin avec permis de conduire en état de validité et possédant un grade d'adjoint technique territorial.

5 candidatures par commune seulement , et aucun coût pour celle-ci, car les frais sont pris en charge par le CDG 83.

Sur le service technique , la conduite de la balayeuse est concernée pour les agents LECIK Jean-Philippe, et COMPTE Romain; ainsi que pour CANOVA Michael pour la conduite du tracto pelle ou de l'épareuse .

Dans le cas d'un accord pour la réalisation des examens psychotechniques, la commune doit signer la convention . Et pour ce faire le Conseil Municipal doit autoriser M. Le Maire à signer la dite convention .

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
19	00	00

VIII / Questions diverses .

A / La Poste : fermeture du bureau de Poste et réouverture d'un relais Poste au Bar le XV de Départ .

M. le Maire informe avoir un reçu un courrier de la Poste portant à la connaissance de la Commune qu'à compter du 11/03/2017, le bureau de Poste actuelle fermera ses portes pour une création d'un relais Poste au sein du XV de Départ, Place Mazel le 15/03/2017 .

Cette information fait suite à la non possibilité de maintenir la Poste dans les bureaux actuels non accessibles aux personnes à mobilité réduite et non sécurisés. Malgré plusieurs propositions transmises par la Commune à la Poste restées infructueuses comme le bâtiment situé en face de l'école toujours non achevé, ou sur la Place des Ecoles dans un bâtiment privé, ou encore au BCPA proposé par Mme OLIBE Carole ; la Poste ne souhaite pas investir dans de nouveaux locaux, faute de moyens et ferme les petites structures, Pignans n'est pas la seule commune dans ce cas .

M. Le Maire mentionne d'autre part, que les commerçants se sont opposés à son transfert dans le cadre du projet de JDS Construction à proximité de la zone artisanale.

C

B / Le point sur des travaux .

-Création d'un parc à chiens au Jardin du Colombier : afin d'inciter les propriétaires de chiens à faire faire les besoins de leurs animaux de compagnie sur un site dédié. Il est ajouté que la police municipale sera amenée à verbaliser en cas de non respect.

-Réalisation d'un parcours santé, et d'aire de repos pique nique sur le site du Jardin du Colombier .
Le complexe est opérationnel, il ne manque plus que les panneaux d'informations sur les activités devant être réalisées sur les agrès .

-Information de M. MIELLE sur les résultats du Concours général agricole qui s'est déroulé sur Paris et dont les pré sélections se sont faites à PIGNANS : trois médailles d'or ont ainsi été remportées par le Cellier des Trois Pignes, ainsi qu'une médaille d'argent .

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance publique .

MICHEL Robert
Maire de PIGNANS

